INCORPORATED 1919

The Canadian Merchant Service Guild
A NATIONAL ASSOCIATION OF MASTERS - MATES – PILOTS – ENGINEERS AND OTHER MARINE OFFICERS
La Guilde de la Marine Marchande du Canada
ASSOCIATION NATIONALE DES CAPITAINES – OFFICIERS DE PONT – PILOTES – MÉCANICIENS ET AUTRES OFFICIERS MARINS
AFFILIATED WITH / AFFILIÉE À
INTERNATIONAL MARITIME PILOTS' ASSOCIATION - INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION - NATIONAL JOINT COUNCIL OF CANADA
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PILOTES MARITIMES - FÈDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT - CONSEIL NATIONAL MIXTE DU CANADA
OTTAWA – VANCOUVER – ST.CATHARINES – QUÉBEC – DARTMOUTH – ST. JOHN'S

Bulletin à l'intention des officiers de la flotte fédérales – 13 juin 2025

Cette semaine, le premier ministre a annoncé que la Garde côtière canadienne serait placée sous la direction du ministre de la Défense nationale et que ce changement permettrait à la Garde côtière de mieux s'acquitter de ses nouvelles responsabilités en matière de sécurité. Les premières informations indiquaient qu'à mesure que ce processus se déroulerait, la Garde côtière continuerait d'exercer ses fonctions sous la direction de la ministre des Pêches et Océans.

Cette mesure fait suite au dépôt au Parlement le 3 juin, de la Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière, un projet de loi proposant d'élargir les services de la GCC pour inclure des activités de sécurité. Le projet de loi C-2 démontre qu'actuellement, la GCC peut recueillir et partager des renseignements qu'à des fins de sureté. Les modifications proposées permettraient à la GCC de recueillir, d'analyser et de partager des renseignements avec ses partenaires en matière de sécurité, de défense et de renseignement sur ce qui se passe dans le domaine maritime, tout en continuant d'exécuter des programmes de recherche et sauvetage, de services de déglaçage et d'intervention environnementale, et en assurant la sécurité de la navigation et en soutenant les sciences océaniques.

Le 12 juin, les officiers nationaux de la Guilde ont rencontré en personne le commissaire de la Garde côtière et de hauts fonctionnaires de la Garde côtière afin de mener des consultations sur cette transition et d'évaluer les répercussions potentielles sur les membres de la Guilde. Le commissaire a expliqué qu'en général, il s'agit d'un changement qui améliorera les capacités de la Garde côtière à mieux protéger la souveraineté canadienne et à étendre la surveillance maritime. Il a également indiqué que la Garde côtière resterait une organisation civile, mais que de nombreux autres détails et décisions devaient être réglés par l'appareil gouvernemental.

La Guilde a souligné l'importance d'améliorer la formation, la rémunération et les nombreux autres facteurs qui devront accompagner les responsabilités supplémentaires ou les changements dans la nature du travail des officiers de navire.

Nous rappelons aux membres que la Guilde dispose d'un vaste réseau de contacts aux plus hauts niveaux du ministère de la Défense grâce aux nombreux officiers de navire civil de la fonction publique que nous représentons au sein de l'unité de négociation.

À ce stade précoce, les questions sur l'avenir sont sans doute plus nombreuses que les réponses. L'ensemble du personnel de la Guilde, partout au pays, s'engage à poursuivre ses actions de plaidoyer pour soutenir ses membres pendant cette période d'incertitude. Nous continuerons de tenir les membres informés régulièrement.